



REVUE SCIENTIFIQUE

ANNALES

DE L'UNIVERSITE DE PARAKOU

(République du Bénin)

SERIE

**LETTRES, ARTS ET
SCIENCES HUMAINES**

Vol. 9, n°1, Juin 2026

ISSN : 1840-9539

eISSN : 1840-9547

Revue Semestrielle Pluridisciplinaire

ANNALES DE L'UNIVERSITE DE PARAKOU

SERIE

"LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES"

(LASH)

ORGANE DE GESTION

COMITE D'EDITION

Président :	Prof. SOGBOSSI BOCCO Bertrand
Vice-Président :	Prof. BACO Mohamed Nasser
Membres :	Prof. ADOUKONOU T. Thierry Armel
	Dr. MCA, ABODOHOUI Alexis
	Mme FALADE Isabelle

COMITE DE PUBLICATION

Directeur :	Prof. GNELE José Edgard
Secrétaire :	Prof. AFFO Fabien
Membres :	Prof. ABOUDOU YACOUBOU MAMA Ramanou Aboudou
	Dr. MC, AGUESSY Yélian Constant
	Dr. MA, ADJAGBO Kintossou Armand

COMITE DE LECTURE

Les évaluateurs (referees) sont des scientifiques choisis selon leurs domaines et spécialités.

COMITE SCIENTIFIQUE

Prof. DOSSOU-GUEDEGBE Odile (Géographie, Bénin)	Prof. AMOUZOUVI Dodji (Sociologie, Bénin)
Prof. CLEDJO Placide (Géographie, Bénin)	Prof. IMOROU Abou-Bakari (Sociologie, Bénin)
Prof. TENTE Brice (Géographie, Bénin)	Prof. HOUNGNIHIN Rock (Sociologie, Bénin)
Prof. OGOUWALE Euloge (Géographie, Bénin)	Prof. KONÉ Issiaka (Sociologie, RCI)
Prof. VISSIN Expédit W. (Géographie, Bénin)	Prof. GOMIS Souleymane (Sociologie, Sénégal)
Prof. OREKAN Vincent O. A. (Géographie-SIG, Bénin)	Prof. BACO M. Nasser (Agro-Sociologie, Bénin)
Prof. GNELE José Edgard (Géographie, Bénin)	Prof. MOUMOUNI M. Ismaïl (Agro-Sociologie, Bénin)
Prof. YABI Fidèle Ibouaïma (Géographie, Bénin)	Prof. NOUATIN S. Guy (Agro-Sociologie, Bénin)
Prof. KISSIRA Aboubakar (Géographie, Bénin)	Prof. ONIBON DOUBOGAN Y. (Sociologie, Bénin)
Prof. ABOUDOU Y. M. A. Ramanou (Géographie, Bénin)	Prof. AFFO Fabien (Sociologie, Bénin)
Prof. VIGNINOU Toussaint (Géographie, Bénin)	Prof. OUASSA KOUARO Monique (Sociologie, Bénin)
Prof. GIBIGAYE Moussa (Géographie, Bénin)	Prof. HADONOU C. Julien (Sociologie, Bénin)
Prof. VODOUNOU Jean Bosco K. (Géographie, Bénin)	Prof. SAMBIENI N. Emmanuel (Sociologie, Bénin)
Prof. TOKO Ismaël (Géographie, Bénin)	Prof. TAMA IMOROU Clarisse (Sociologie, Bénin)
Prof. AMOUSSOU Ernest (Géographie, Bénin)	Prof. BABADJIDE Charles (Sociologie, Bénin)
Prof. TOTIN V. Henri Sourou (Géographie, Bénin)	Prof. KAKPO Mahugnon (Lettres Modernes, Bénin)
Prof. ALE AGBACHI Georges (Géographie, Bénin)	Prof. TOSSOU Okry Pascal (Lettres Modernes, Bénin)
Prof. ABDOULAYE Abdoul-Ramane (Géographie, Bénin)	Prof. KPOHOUE Ferdinand (Anglais, Bénin)
Prof. AROUNA Ousséni (Géographie, Bénin)	Prof. KOUTCHADE S. Innocent (Anglais, Bénin)
Prof. AFOUDA S. Alix (Géographie, Bénin)	Prof. NUBUKPO Komla Messan (Anglais, Togo)
Prof. VISSOH Sylvain (Géographie, Bénin)	Prof. PEWESSI Atafei (Anglais, Togo)
Prof. ETENE Cyr Gervais (Géographie, Bénin)	Prof. ESSIZEWA Komlan Essowè (Anglais, Togo)
Prof. DOSSOU-YOVO Adrien (Géographie, Bénin)	Prof. AMOUZOUN Akoété (Anglais, Togo)
Prof. HOUINSOU T. Auguste (Géographie, Bénin)	Prof. SOUGOU Omar (Anglais, Sénégal)
Prof. DOSSOU J. Paulin (Géographie, Bénin)	
Prof. EDINAM Kola (Géographie, Togo)	
Prof. SOKEMAHOU Yves (Géographie, Togo)	



ANNALES DE L'UNIVERSITE DE PARAKOU
SERIE "LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES"
« EDITIONS 2026 »

NOTES AUX AUTEURS

1 - Conditions de publication : les *Annales de l'Université de Parakou Série « Lettres, Arts et Sciences Humaines »* publient des articles originaux, rédigés en français ou en anglais. C'est une revue ouverte à toutes les disciplines des Lettres et Sciences Humaines. Dans cette vision pluridisciplinaire, les thèmes abordés doivent être obligatoirement en lien avec l'espace, l'environnement, la société, la population, le développement et les langues.

2 - Présentation du manuscrit : tout manuscrit soumis à examen doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1 (simple). Sa longueur totale doit être comprise entre **13 pages au moins et 18 pages au plus**. Il doit respecter les normes usuelles de l'écriture scientifique et comporter les éléments suivants :

- **un titre**, écrit en majuscule, court et très explicite ;
- **un ou des nom(s) d'auteur(s)** dont le nom en majuscule et les initiaux du ou des prénoms en majuscule ; Ex : SOSSOU Koffi Laurent, suivis des affiliations (noms et adresse des institutions). Le nom de l'auteur répondant doit être précédé par un astérisque (*) et son adresse électronique ;
- **un résumé** en français et en anglais (250 mots maximum) rédigé en trois paragraphes concis (justification, méthodologie, principaux résultats chiffrés) et des mots clés (keywords) (4 ou 5 au plus) ;
- **une introduction** qui fait le point de la littérature récente sur le sujet et soulève de façon précise la problématique de la recherche ;
- **une méthodologie**, décrivant clairement les méthodes de collecte et de traitement des données et celles d'analyse des résultats obtenus avec les références si nécessaire ;
- **les résultats** dont les titres sont alignés à gauche en numérotation décimale : titre de niveau 1 en gras (12 pts avant, 6 pts après) ; titre de niveau 2 en gras et italique (6 pts avant, 6 pts après) ; titre de niveau 3 en italique non gras (6 pts avant, 6 pts après) ; les illustrations (tableaux, figures, cartes et photos) doivent être claires, facile à reproduire, annoncées et commentées puis bien insérées dans le texte à la bonne place.

Les tableaux sont numérotés en chiffres romains et leurs titres (en corps 10 et 6 pts après) sont placés en haut. Ceux de grandes dimensions et surtout en paysage sont à éviter.

Quant aux autres illustrations (figures, cartes, etc.) comportant une légende courte et explicite, sont numérotées en chiffres arabes et leurs titres (en corps 10 et 6 pts après) sont placés en bas. Les photos peuvent être en couleur pour la version électronique et leurs titres sont portés en bas suivis de leurs sources et/ou auteurs. Par exemple, pour un auteur du nom de Luc ADETONA, mettre : **Prise de vue** : L. Adétona, septembre 2023.

- **une discussion** : tout en apportant les interprétations approfondies des résultats, doivent aussi montrer les liens de l'étude avec les travaux récents et/ou similaires ;
- **une conclusion**
- **les références bibliographiques** : cette rubrique est transcrite en Times New Roman, corps 10, minuscule, interligne simple (6 pts après). Elles doivent respecter les normes couramment admises dans les revues internationales et indiquer le nom de tous les auteurs. La liste des



références doit exclusivement comporter les auteurs cités dans le texte dans l'ordre alphabétique. A cet effet, il faut distinguer les cas suivants :

- **Dans le corps du manuscrit**, on peut citer un (1) ou deux (2) noms (A. Lawani, 2023, p. 28) ou selon les travaux de A. Lawani (2023, p. 28). A partir de trois (3) auteurs, on utilise « *et al.* » ; (K. A. Adjagbo *et al.*, 2024, p. 96) ou selon les travaux de K. A. Adjagbo *et al.* (2024, p. 96). Pour un même auteur avec plus d'une référence par année, il faut préciser (R. Aboudou, 2023a, 2023b).
- **Dans les références bibliographiques** (à la fin de l'article), les auteurs cités doivent être présentés comme ci-après, par exemple :
 - Pour les ouvrages : HADONOU Comlan Julien, 2024, *Le rural au Bénin*, Editions Monange, Yaoundé, 242 p.
 - Pour les articles : LIHOUSSOU Messan, APITSA Suzanne Marie et GODONOU Clément Jijoho, 2021, Internationalisation of West African Transport-Logistics SMEs facing the crushing weight of the MNCs. In Apitsa S.M & Milliot E. (dir.), *Doing business in Africa: from economic growth to societal development*, Palgrave Macmillan editions, London, pp. 115-144.
 - Pour les extraits d'un site web : JIITE Amine, 2024. *Un éclairage extérieur public intelligent pour la ville de demain Smart Cities*, 24 p. <https://www.agoria.be/fr/themes/infrastructure/smart-cities/livre-blanc-smart-cities-eclairage-public-exterieur-intelligent-pour-la-ville-de-demain>, Consulté le 04-04-2024/13h15mn.

3 - Nota Bene :

- Tout projet reçu est soumis au test anti-plagiat qui en détermine la recevabilité ou non.
- Seuls les textes conformes à ces instructions seront **acceptés à l'évaluation**.

Pour toutes autres informations supplémentaires, prière contacter :

GNELE José Edgard, Professeur Titulaire, Directeur de publication ;

Tél. : +229 0166284323 / 0195972027 ; josedgnele@gmail.com

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions d'en faire large diffusion.

ANNALES DE L'UNIVERSITE DE PARAKOU
SERIE
"LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES"
(LASH)

SOMMAIRE

N°	Titres et auteurs	Pages
1	CONCEPTION ET ADOPTION : QUELLE ASSOCIATION ENTRE METHODES DE DEVELOPPEMENT ET NIVEAU D'ADOPTION DES INNOVATIONS AGROECOLOGIQUES PAR LES MARAICHERS DU SUD-BENIN *ADJE Edwige Funmilayo, MAGNON Y. Z. Zountchégbé, EFIO Sylvain et TOSSOU C. Rigobert	1
2	MODE D'ACCÈS À LA TERRE ET GESTION DES CONFLITS FONCIERS DANS LA COMMUNE RURALE DE HAWANDAWAKI (NIGER) WADA Nafiou	18
3	LE TOURISME IVOIRIEN À L'ÉPREUVE DU MIRACLE ÉCONOMIQUE (1970-1983) : ENTRE AMBITION ÉTATIQUE ET CONTRAINTES STRUCTURELLES *YEO Mamadou et IRIE Bi Vagbé Gethème	31
4	LES LIMITES ÉTHIQUES DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE TCHIATTI Hospice	45
5	CONNECTION BETWEEN HUMAN AND NATURE, IN BILL BRYSON'S <i>A WALK IN THE WOODS: REDISCOVERING AMERICA ON THE APPALACHIAN TRAIL</i> KOMBIENI Didier	63

Dépôt Légal : N° 18853 du 22/07/2026

LE TOURISME IVOIRIEN À L'ÉPREUVE DU MIRACLE ÉCONOMIQUE (1970-1983) : ENTRE AMBITION ÉTATIQUE ET CONTRAINTES STRUCTURELLES

*YEO Mamadou et IRIÉ Bi Vagbé Gethème

Université de San Pedro (Côte d'Ivoire)

yeomamadoulisy35@gmail.com ; mamadou.yeo@usp.edu.ci

Date de réception : 27/04/2026 Date d'acceptation : 07/08/2026

Résumé

Longtemps relégué au rang d'activité marginale, le tourisme en Côte d'Ivoire acquiert, à partir des années 1970, une place centrale dans les politiques publiques. Dans le sillage du « miracle économique », l'État s'engage résolument dans ce secteur, en multipliant initiatives et investissements jusqu'au début des années 1980. Si les études sur le tourisme africain existent, l'histoire et la sociologie du fait touristique ivoirien demeurent encore peu explorées, laissant dans l'ombre un champ d'analyse essentiel pour comprendre les logiques de développement de la période. La présente étude entend combler en partie ce vide en examinant le contexte, les motivations et les dynamiques qui ont soutenu l'essor du tourisme entre 1970 et 1983.

Fondée sur une méthodologie croisant sources archivistiques, documentation spécialisée et enquêtes de terrain, l'analyse met en lumière le volontarisme étatique, soucieux de capter la manne touristique et d'attirer des devises pour consolider la croissance. L'État devient acteur direct, créant infrastructures, institutions et services adaptés, érigeant ainsi le tourisme en vitrine de modernité et de puissance symbolique. Toutefois, à partir de 1983, ce secteur connaît un net ralentissement, marqué par stagnation, endettement et crise économique.

Mots-clés : histoire ; sociologie ; tourisme ; miracle économique ; Côte d'Ivoire.

Abstract

Long relegated to the status of a marginal activity, tourism in Côte d'Ivoire began to take center stage in public policy in the 1970s. In the wake of the "economic miracle," the state made a firm commitment to this sector, multiplying initiatives and investments until the early 1980s. While studies on African tourism exist, the history and sociology of tourism in Côte d'Ivoire remain largely unexplored, leaving a gap in the analysis essential to understanding the logic of development during this period. This study aims to fill part of this gap by examining the context, motivations, and dynamics that supported the growth of tourism between 1970 and 1983.

Based on a methodology combining archival sources, specialized documentation, and field surveys, the analysis highlights the proactive role of the state, which was keen to capitalize on the tourism boom and attract foreign currency to consolidate growth. The state became a direct player, creating infrastructure, institutions, and services tailored to tourism, thereby establishing it as a showcase for modernity and symbolic power. However, from 1983 onwards, the sector experienced a sharp slowdown, marked by stagnation, debt, and economic crisis.

Keywords : history; sociology; tourism; economic miracle; Côte d'Ivoire.

Introduction

Le tourisme, en tant que pratique sociale et culturelle, n'est pas une donnée naturelle mais une construction historique née en Europe entre les XVI^e et XVIII^e siècles, façonnée par étapes successives (M. Boyer, 2000). Il se définit classiquement comme le déplacement vers un lieu autre que celui de résidence habituelle, motivé par le plaisir, le divertissement ou l'enrichissement intellectuel. Initialement centré sur l'espace européen, ce phénomène s'est ensuite exporté vers d'autres continents, dont l'Afrique, par le biais de la colonisation, qui en fut à la fois le vecteur et le cadre de développement. Cette dynamique a retenu l'attention des chercheurs, principalement des géographes, qui ont livré des analyses générales sur l'état du tourisme en Afrique (M. Novelli, E. A. Adu-Ampong & M. A. Ribeiro, 2020 ; P. Dieke, 2020) ou se sont concentrés sur des études de cas spécifiques (A. Choplin et L. Roullier, 2006 ; P. Principaud, 2004).

En Côte d'Ivoire, colonie de l'Afrique Occidentale Française créée le 10 mars 1893, le tourisme prit forme en marge d'une économie fortement tournée vers l'agriculture d'exportation,

dominée dès les années 1920 par le diptyque café-cacao (B. Dian, 1978, p. 103). Quelques administrateurs coloniaux, animés par des préoccupations scientifiques et naturalistes, esquissèrent les prémices d'une pratique touristique, souvent associée à la chasse et à l'observation de la faune (J.-B. Gnamba-Yao, 1996, p. 59). L'intérêt suscité par la richesse écologique du territoire encouragea les premiers voyages de découverte, encore timides mais annonciateurs d'une organisation naissante. Cette dynamique se renforça dans les années 1950 avec la création du Syndicat d'Initiative d'Abidjan en 1954 et l'exécution, entre 1954 et 1959, de programmes visant l'accueil des équipages maritimes, l'organisation de séjours et la mise en valeur d'événements culturels et sportifs (A. A. Hauhouot, 1978, p. 96). Toutefois, ces efforts restèrent marginaux, le tourisme demeurant un loisir accessoire face à l'hégémonie agricole de la colonie.

L'indépendance acquise en 1960 ne bouleversa pas cette hiérarchie sectorielle. Sous la présidence d'Houphouët-Boigny, la priorité nationale fut accordée aux urgences économiques et sociales, le tourisme étant considéré comme une activité « accessoire, voire inutile, en tout cas inopportune » (H. Flatrès-Mury, 1972, p. 441). Cependant, dans la seconde moitié des années 1960, la conjonction de facteurs internes et internationaux amena le gouvernement ivoirien à réviser sa position. La création en 1970 d'un Ministère d'État chargé du Tourisme traduisit une volonté de promouvoir ce secteur comme un levier du développement économique et social (Y. Barbaza, 1992, p. 163). Cette inflexion inaugura une période d'interventionnisme étatique marqué, avant que les contraintes structurelles et les pressions extérieures ne favorisent, à partir de 1983, une ouverture accrue à l'initiative privée.

Cette mutation n'a pas échappé à l'analyse scientifique. Plusieurs chercheurs, pour la plupart géographes, ont étudié le fait touristique en Côte d'Ivoire, en restituant les grandes étapes du tourisme ivoirien (V. Diomandé, 1974 ; A. A. Hauhouot, 1978 ; J.-B. Gnamba-Yao, 1992 ; P. Akobé Akossi, 2023). Plus récemment, des travaux se sont attachés à évaluer le potentiel touristique des régions ivoiriennes (K. F. N'goran, G. Aphing-Kouassi & J.-P. Assi Kaudhjis, 2018 ; N. G. Aphing-Kouassi, 2001 ; S. P. Tape, 2023 ; I. Sagnon, 2024 ; M. Yéo, 2024 ; A. A. Djadou, 2026). Malgré cette richesse documentaire, un constat demeure : l'histoire du tourisme en Côte d'Ivoire, envisagée dans sa profondeur historique et dans ses logiques socio-politiques, reste largement inexplorée, les approches se limitant encore trop souvent à des descriptions empiriques ou sectorielles.

C'est à cette lacune que souhaite répondre la présente recherche, en interrogeant le paradoxe suivant : comment expliquer que le tourisme, longtemps perçu comme une activité secondaire et marginale, ait bénéficié, entre 1970 et 1983, d'une sollicitude étatique inédite ? Pour y répondre, il s'agit de restituer l'évolution de ce secteur et les transformations qu'il a connues sous l'effet des conjonctures nationales et internationales. L'exploration de cette problématique requiert une méthodologie combinant l'analyse historique des sources primaires et secondaires, une lecture critique des politiques publiques, et une approche sociologique des représentations sociales du tourisme.

I - Méthodologie

Dans le cadre de la présente recherche, il a été utilisé une double approche historique et sociologique comme stratégie de collecte de données. En effet, étudier le tourisme en Côte d'Ivoire suppose de croiser les regards et d'aller au-delà des récits officiels. C'est ce qui justifie le choix d'une méthodologie combinant l'histoire et la sociologie, pour mettre en lumière à la fois les traces écrites et les voix des acteurs. Le volet historique s'est appuyé sur un patient travail de recherche documentaire, mené entre avril 2019 et décembre 2024. Les Archives nationales et les centres de documentation du Ministère du Tourisme ont été les premiers terrains d'exploration, offrant des rapports, textes réglementaires et données statistiques qui

permettent de suivre l'évolution du secteur. La littérature scientifique a, pour sa part, aidé à établir un état des connaissances. Mais, ces sources n'ont pas été lues comme des vérités figées : elles ont été interrogées de manière critique, en cherchant à comprendre aussi bien ce qu'elles disent que ce qu'elles omettent. L'espace numérique, devenu ces dernières années un gisement de données incontournable, a également été mobilisé, notamment pour compléter les sources classiques par des rapports institutionnels et des publications accessibles en ligne.

À ce socle documentaire est venue s'ajouter une approche sociologique à dominante qualitative. L'objectif était de donner chair au récit historique en recueillant des témoignages. Le recours à l'échantillonnage par effet boule de neige (J.-C. Combessie, 2007, p. 53) a permis de constituer un réseau d'informateurs, conduisant à trente et une interviews au total. Le critère retenu était simple mais exigeant : s'entretenir avec des personnes capables de livrer un regard éclairé, parce qu'elles avaient joué un rôle, de près ou de loin, dans la mise en place ou la gestion de la politique touristique ivoirienne. Pour cela, un guide d'entretien semi-directif a servi de fil conducteur, favorisant des récits détaillés et nuancés. Ces témoignages, loin d'être anecdotiques, ouvrent une fenêtre sur les coulisses de la décision, les stratégies implicites et les représentations sociales du tourisme – autant de dimensions qui échappent aux documents officiels.

Le matériau recueilli a ensuite été confronté à une double exigence : d'un côté, la critique historique pour tester la validité et la fiabilité des sources écrites ; de l'autre, une analyse sociologique des discours pour dégager des tendances, des contradictions et des lignes de force. Ce croisement méthodologique, entre écrits et paroles, permet de mieux comprendre le tourisme en Côte d'Ivoire non seulement comme une politique publique, mais aussi comme une expérience collective traversée par des tensions, des ambitions et des contraintes.

Cette démarche permet d'analyser le paradoxe d'un secteur déclaré prioritaire dans les années 1970, mais confronté à des limites structurelles. L'étude s'articule autour de quatre axes : l'administration touristique (1), la valorisation des potentialités (2), les infrastructures et équipements (3), puis les contraintes ayant conduit au ralentissement du secteur en 1983 (4).

II. Résultats

Cette section présente les résultats en quatre volets : contexte et mobiles de l'administration touristique, potentialités limitées du pays, infrastructures et équipements ambitieux, et contraintes ayant freiné le rayonnement du tourisme d'État.

2.1. Mobiles et contexte d'émergence d'une administration touristique en Côte d'Ivoire

Le tourisme connaît ses premiers développements en Côte d'Ivoire durant la période coloniale, à la faveur des initiatives d'aménagement et de mise en valeur engagées par l'administration coloniale (R. Frenove, 1972, p. 76). Même après l'indépendance, P. Akobé Akossi (2023, p. 63) fait remarquer qu'une organisation touristique sommaire a survécu à travers deux instruments, créés respectivement en 1960 et 1961, à savoir : l'Office National du Tourisme (ONT)¹ et la Société Ivoirienne d'Expansion Touristique et Hôtelière (SIETHO)². Mais, ils ont été annihilés par les priorités gouvernementales de développement économique de la décennie 1960, que sont la modernisation et l'expansion de la paire café-cacao, la diversification des cultures, les projets d'aménagement régional, les grands projets d'infrastructures. Dans ce contexte, la conjoncture nationale apparaît peu favorable au développement du tourisme.

¹ L'ONT s'est inséré dans le cadre de la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960 régissant toutes les associations.

² La SIETHO a pour mission d'entreprendre la construction de nouveaux moyens d'hébergement financés par l'État et en assumer la gestion une fois qu'ils sont achevés.

L'essor du tourisme en Côte d'Ivoire s'explique avant tout par les mutations du contexte international des années 1960. En effet, l'Afrique noire s'intègre progressivement à la dynamique du tourisme mondial au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (G. Vergniol, 1976, p. 27). Plus précisément, le début de la décennie 1950 est marqué par un renouveau des aspirations touristiques des Européens, qui après avoir « exploré et épuisé » la côte méditerranéenne, les régions pittoresques et les haut-lieux d'Europe, décident de mettre le focus sur les attraits des terres et des civilisations africaines (J. Bugnicourt, 1975, p. 54). Ce fort tropisme vers l'Afrique est motivé, selon G. Roure (1959, p. 289), par « le développement en quantité, en densité et en rapidité, de moyens de transport intercontinentaux et locaux ». Cette évolution traduit la modernisation progressive des infrastructures routières et ferroviaires, tandis que le développement des liaisons aériennes contribue à réduire considérablement les délais de transport. La ruée touristique vers l'Afrique noire gagnera en épaisseur au cours de la décennie 1960, tant et si bien que la Côte d'Ivoire, construit socialement comme moins attractive touristiquement que des pays tels que l'Égypte, le Kenya, l'Afrique du Sud, reçoit, à en croire V. Diomandé (1974, p. 100), son « premier groupe important de touristes européens » en 1968. Cette arrivée marque une inflexion dans la perception institutionnelle du tourisme ivoirien. Comme le souligne M. Blé Croa, ex directeur du motel ARSO³ de San Pedro :

Cette arrivée constitue un moment charnière dans la perception du tourisme par les pouvoirs publics ivoiriens. Elle contribue à faire émerger l'idée que le pays dispose désormais d'atouts susceptibles d'être intégrés dans une stratégie nationale de diversification économique et d'ouverture internationale. Le tourisme cesse progressivement d'être considéré comme une activité périphérique pour devenir un secteur associé aux ambitions de modernisation portées par l'État durant la période du miracle économique⁴.

Cet événement, pour le moins inattendu, ainsi que les projections mirobolantes d'arrivées de visiteurs en Côte d'Ivoire incitent le gouvernement à réévaluer le sort qu'il a, jusque-là, réservé au secteur touristique.

Mais avant, il fallait répondre au besoin d'hébergement de plus en plus croissant des vacanciers. D'où la décision de réactiver la SIETHO, en novembre de la même année (1968), laquelle était restée en berne depuis sa création (en 1961)⁵. Comme une constellation d'heureux présages, l'année suivante (1969), la capitale du pays, Abidjan, fut l'hôte de la rencontre des Skal-Clubs du monde entier⁶. Toute chose contribuant, à en croire l'ex ministre du Tourisme Jean-Claude Delafosse⁷, à inscrire la ville hôte sur la « carte touristique » des *tours Operator*. Face à autant de facteurs positifs inespérés, le gouvernement ivoirien se ravise à revoir sa liste de priorités, surtout que la « manne providentielle » qu'est devenu le tourisme se présentait, dès lors, comme une réponse aux urgences gouvernementales suivantes : maintenir un taux de croissance élevé, diversifier l'économie pour être moins tributaire des produits d'exportation, attirer des devises et créer des emplois supplémentaires⁸. Il n'en fallait pas plus pour qu'une place de choix soit accordée au tourisme dans le plan de développement socio-économique du pays.

³ Il s'agit d'un motel qui avait été construit à San Pedro dans le sillage de l'opération d'aménagement du sud-ouest ivoirien dénommé : « Opération San Pedro ». L'organisme chargé du pilotage et de l'exécution de ce projet était : l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest. D'où l'appellation : motel ARSO.

⁴ Entretien avec Blé Croa, ex directeur du motel ARSO de San Pedro, le jeudi 02 mars 2023 à Abidjan.

⁵ Entretien avec Koffi née N'goran Suzanne, directrice régionale du tourisme du district du Bas-Sassandra, 43 ans, le mardi 07 février 2023 à San Pedro.

⁶ « La Côte d'Ivoire en marche », *Afrique-Magazine*, décembre 1969, n.p.

⁷ Entretien avec Delafosse Jean-Claude, ex ministre du Tourisme, 81 ans, le vendredi 17 août 2022 à Abidjan.

⁸ « Côte d'Ivoire 1960-1970. Dix ans de progrès », 1970, Services de presse de la Présidence de la République, 182 p.

Si la réactivation (en 1968) de la SIETHO résolvait, en partie, le problème de l'hébergement, deux constatations de base dressaient, de l'autre côté, le bilan mitigé de l'ONT, à savoir : un défaut d'inventaire touristique exhaustif et l'absence d'une administration chargée de promouvoir ce secteur d'activité. Dans le prolongement de cette dynamique institutionnelle, le gouvernement substitue à l'ONT un Ministère d'État en charge du Tourisme le 5 janvier 1970⁹, auquel sont rattachés plusieurs organismes, parmi lesquels l'Office de l'Artisanat (Y. Barbaza, 1992, p. 172 ; R. Frenove, 1972, p. 44). La mission dévolue à ce ministère est, selon A. Hoïman (1972, p. 11), d'assurer la programmation en matière touristique, mais aussi, la conservation ou l'amélioration du patrimoine national dans ce domaine. L'atteinte de ces objectifs impliquait la mise en place d'une administration touristique ivoirienne capable de donner vie à ces ambitions.

Ce dispositif interne devrait aller de pair avec des actions de promotion du pays sur les marchés extérieurs comme une destination de tourisme de loisirs, d'affaires et de découvertes. D'où la redynamisation de l'*Ivory Coast Travel Agency* (ICTA), en 1970, pourtant créée depuis 1963¹⁰. Société d'économie mixte, à participation majoritaire de l'État, l'ICTA joue le rôle d'agence de voyage sur un plan général (publicité à l'étranger, contact avec les agences de voyage, accueil des touristes, animation des circuits)¹¹. Cette mission de promotion extérieure témoigne de la volonté des autorités ivoiriennes de construire une image touristique attractive et compétitive. Comme l'explique un ancien ministre du Tourisme, M. Delafosse Jean-Claude¹² : « Il fallait faire connaître la Côte d'Ivoire comme une destination touristique moderne et organisée. L'ICTA avait pour mission de porter cette ambition au-delà des frontières ». Elle agit de concert avec des agences de voyages privées, filiales des compagnies de transports maritimes et aériens, dont H. Flatrès-Mury (1972, p. 441) en dénombre une vingtaine en 1972 telles que Havas, Soaem, Socopao, Transcap, etc. Tout ce dispositif institutionnel est couronné par la création d'un journal d'informations dénommé « Tam-Tam », dont le premier numéro fait son apparition en février 1971¹³.

Les orientations définies par le gouvernement dans le *Plan Quinquennal 1971-1975*¹⁴ traduisent de fortes ambitions pour le développement touristique. Ce document prévoit l'accueil de 100 000 touristes à l'horizon 1975 et de 300 000 en 1985. Il précise également les deux objectifs majeurs assignés au secteur touristique dans le cadre de la politique nationale de développement. Il s'agit, d'une part, d'intégrer la Côte d'Ivoire au tourisme international, le tourisme national demeurant encore inexistant en 1970. D'autre part, l'objectif est de diversifier l'offre touristique au-delà des espaces littoraux afin de favoriser un développement équilibré du territoire national. Ces objectifs généraux étant définis, les responsables du ministère en charge du Tourisme procèdent à un inventaire des possibilités touristiques du pays.

2.2. Les possibilités touristiques de la Côte d'Ivoire caractérisées par des attraits géographiques limités

Par comparaison avec les destinations touristiques « longue distance » avec lesquelles elle entre en concurrence à partir de 1970, la Côte d'Ivoire offre des attraits géographiques limités. Le pays ne possède pas de monuments grandioses comparables à ceux de l'Égypte, du Mexique ou de la Thaïlande ; ni de places exceptionnelles par rapport à celles des Caraïbes, du Pacifique et de l'Océan Indien ; ni de réserves de faune surpassant celles du Kenya, de la Tanzanie ou du

⁹ Le Ministère du Tourisme a été créé en 1970, précisé par le décret 71-675 du 19 décembre 1971, et modifié par le décret du 10 mai 1973.

¹⁰ DCGTx, *Côte d'Ivoire. Plan national de développement touristique*, DCGTx, Abidjan, 1989, 456p.

¹¹ Entretien avec Blé Croa, ex directeur du motel ARSO de San Pedro, 78 ans, le jeudi 02 mars 2023 à Abidjan.

¹² Entretien avec Delafosse Jean-Claude, ex ministre du Tourisme, le vendredi 17 août 2019 à Abidjan.

¹³ Bulletin d'Afrique noire, *Tourisme et hôtellerie en Côte d'Ivoire*, n° 18 Dakar, (785), 1974.

¹⁴ Ministère du Plan (1970), *Deuxième esquisse du Plan quinquennal de développement 1971-1975*, Abidjan, CEDA, 395 p.

Cameroun. En revanche, elle occupe, de par sa position géographique couvrant forêt et savane, de par l'origine de son peuplement et de son histoire, une position tout à fait privilégiée en Afrique noire, au carrefour de plusieurs civilisations (A. A. Hauhouot 1978, p. 66). Pour en tirer le meilleur profit, les promoteurs de l'activité touristique en Côte d'Ivoire ont privilégié la satisfaction de deux besoins principaux : le besoin de dépaysement et le besoin de détente¹⁵, ces deux dimensions pouvant être associées dans l'expérience touristique.

Le besoin de dépaysement est sous-tendu par quatre attraits touristiques caractéristiques du pays, à savoir : le climat, les paysages, la faune et l'armature ethnoculturelle. Tout d'abord, le climat ivoirien constitue un facteur favorable au dépaysement climatique recherché par les visiteurs européens. En effet, durant la période hivernale en Europe, le littoral ivoirien, accessible après environ six heures de vol, offre une grande saison sèche (de novembre à février), marquée par une forte stabilité climatique. Celle-ci se caractérise par un ensoleillement régulier, de rares précipitations rapidement résorbées et une relative fraîcheur nocturne en fin de nuit (H. Flatrès-Mury, 1972, p. 439). Un peu plus haut, dans le septentrion ivoirien, règne le climat tropical dont les accès de chaleur de la seule saison sèche (novembre à avril) peuvent être atténués par l'air conditionné et les hôtels climatisés¹⁶. Offrir au touriste en plein hiver un climat idéal qu'il n'est pas certain de trouver sur les rivages méditerranéens, même aux Baléares, est donc un atout capital pour la promotion touristique de la Côte d'Ivoire. Même s'il reste que le climat, à la fois chaud et humide du pays, peut indisposer certains visiteurs.

À l'instar du climat, le paysage végétal du pays peut être source de dépaysement chez le visiteur. Sur le cordon littoral atlantique, il n'est pas rare, de l'avis de M. A. Diecket (1987, p. 49), de trouver des cocoteraies et palmeraies. Au sud, les promoteurs ivoiriens du tourisme mettent en avant la richesse paysagère du territoire, notamment la grande forêt et, plus au nord, les espaces de savane¹⁷. Par ailleurs, G. Roure (1959, p. 313) souligne que la faune participe également à l'attractivité touristique en offrant aux visiteurs une expérience de dépaysement. Certes, il n'y trouvera pas la richesse cynégétique de l'Afrique orientale. Mais, le touriste patient ne manquera pas d'être récompensé par la contemplation des éléphants, buffles, antilopes, léopards, hippopotames, antilopes du Cap, biches, etc. vivant dans les parcs nationaux et réserves de faune du pays. Outre le dépaysement climatique, le visiteur pourra également jouir d'un dépaysement culturel à travers la découverte des habitants, des coutumes, du passé et des rites du pays. Les dépliants élaborés par les promoteurs ivoiriens du tourisme ne manquent pas de susciter émerveillement et curiosité chez le visiteur. Des slogans tels que « Côte d'Ivoire, découverte d'un peuple fascinant »¹⁸, « Chez les hommes panthères »¹⁹, « Côte d'Ivoire, des mystères et des rites »²⁰, « Envoûtante Côte d'Ivoire »²¹, « En pays Senoufo »²² et « En pays Yacouba »²³ invitent le touriste au dépaysement culturel (Photos 1 et 2 de la planche 1).

¹⁵ Entretien avec Delafosse Jean-Claude, ex ministre du Tourisme, 81 ans, le vendredi 17 août 2022 à Abidjan.

¹⁶ Ministère d'État chargé du Tourisme, *Dossier du tourisme ivoirien*. Abidjan, 1974, Ministère d'État chargé du Tourisme, 47 p.

¹⁷ Bulletin d'Afrique noire, *Tourisme et hôtellerie en Côte d'Ivoire*, n° 18 Dakar, (785), 1974.

¹⁸ Ministère d'État chargé du Tourisme, *Côte d'Ivoire, découverte d'un peuple fascinant*, Abidjan, Ministère d'État chargé du Tourisme, 1971, 51 p.

¹⁹ Ministère d'État chargé du Tourisme, *Chez les hommes panthères*, Abidjan, Ministère d'État chargé du Tourisme, 1971, 37 p.

²⁰ Ministère d'État chargé du Tourisme, *Côte d'Ivoire, des mystères et des rites*, Abidjan, Ministère d'État chargé du Tourisme, 1971, 41 p.

²¹ Ministère d'État chargé du Tourisme, *Envoûtante Côte d'Ivoire*, Abidjan, Ministère d'État chargé du Tourisme, 1971, 44 p.

²² Ministère d'État chargé du Tourisme, *En pays Senoufo*, Abidjan, Ministère d'État chargé du Tourisme, 1971, 48 p.

²³ Ministère d'État chargé du Tourisme, *En pays Yacouba*, Abidjan, Ministère d'État chargé du Tourisme, 1971, 44 p.

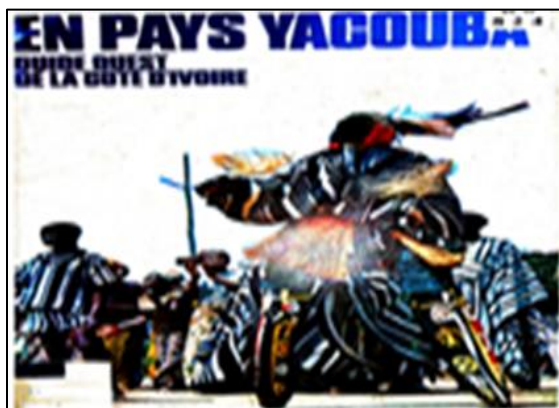


Photo 1 : Page de couverture en pays Yacouba



Photo 2 : Page de couverture en pays Senoufo

Planche 1 : Pages de couverture de dépliant de promotion du tourisme en pays Yacouba et Senoufo (RCI)

Source : Ministère d'État chargé du Tourisme, Abidjan, 1971

Si certains vacanciers sont avides d'exotisme, de dépaysement et de découverte, d'autres par contre, sont en quête de repos, de détente et de sport. À ce niveau, la côte ivoirienne est dotée d'un littoral de 550 km parsemée de lagunes, d'embouchures, de baies, de mangroves, etc. En illustration, notons que la lagune Ébrié avec son vaste plan d'eau incite aux sports nautiques (P. Akobé Akossi, 2023, p. 33). Quant au littoral lui-même, il offre d'immenses plages de sable pratiquement désertes, des horizons immenses, des vagues d'une rare beauté²⁴. Les plages du pays, quoiqu'agréables, présentent par endroits des dangers pour les baigneurs²⁵. Ainsi, la Côte d'Ivoire présente des potentialités touristiques diversifiées, capables de satisfaire les aspirations des visiteurs en quête d'exotisme, de découverte, de loisirs et de détente. Cette réalité conduit à examiner les stratégies mises en œuvre par l'État pour répondre aux enjeux liés aux infrastructures et aux équipements nécessaires à l'essor du secteur touristique.

2.3. Une ère de « démesure » en Côte d'Ivoire : mise en place des infrastructures et équipements touristiques

Promouvoir le tourisme en Côte d'Ivoire, implique la mise en place d'un cadre juridique à même de réglementer le secteur. Dans ce domaine, le gouvernement a édicté plusieurs mesures réglementaires. Il s'agit des décrets portant sur la protection de la zone d'Assinie (1970)²⁶, la réglementation des établissements de tourisme (1972)²⁷, les normes de classement des hôtels (1972)²⁸, le dossier technique et financier pour la construction et l'agrément des établissements de tourisme (1973)²⁹. Dans le même élan, d'autres décrets ont été pris après 1973, et portent sur la procédure et les conditions d'attribution des terrains domaniaux destinés à la promotion touristique (1974)³⁰, la réglementation des agences et bureaux de voyages (1977)³¹. Dans le sillage de ces textes réglementaires, et pour donner de l'entrain à l'initiative privée, une loi

²⁴ Entretien avec Traoré Yaya, directeur régional des sports de la région de San Pedro, 51 ans, le lundi 13 février 2023 à San Pedro.

²⁵ Entretien avec Blé Croa, ex directeur du motel ARSO de San Pedro, 78 ans, le jeudi 02 mars 2023 à Abidjan.

²⁶ Décret n°70-530 du 2 septembre 1970, portant protection de la zone d'Assinie, Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire, 1er octobre 1970.

²⁷ Décret n° 72-488 du 11 juillet 1972, portant réglementation des établissements de tourisme, Journal officiel de la République de Côte-d'Ivoire, du 10 août 1972, p.1279.

²⁸ Décret n° 72-673 portant normes de classement des hôtels.

²⁹ Décret n°72-488 du 11 juillet 1972, portant réglementation des Etablissements de Tourisme.

³⁰ Décret n° 74-136 du 12 avril 1974 fixant la procédure et les conditions d'attribution des terrains domaniaux destinés à la promotion touristique.

³¹ Décret n° 77-604 du 24 août 1977 portant réglementation des agences et bureaux de voyages.

portant code des investissements touristiques³² et un décret portant régime des investissements privés à caractère touristique et notamment les conditions d'octroi aux investisseurs d'avantages fiscaux et de garanties particulières, ont été signés en 1973³³.

Une fois le cadre juridique et institutionnel de la politique touristique du pays défini, les pouvoirs publics se sont, par la suite, attelés à lui donner corps. Il est à noter que la promotion de l'activité touristique en Côte d'Ivoire bénéficie d'un terreau fertile qui est l'existence de remarquables infrastructures de transport. Au niveau du réseau routier, L. E. Séttié (1997, p. 30) note que la situation passe de « 25 000 km de routes dont 700 km bitumées » en 1960, à 40 000 km dont 2 123 km bitumés en 1976, selon J.-C. Arnaud (1978, p. 59). Quant au rail, il ne faut pas omettre la ligne Abidjan-Ouagadougou, même si son rôle touristique est réduit comparativement à la route ou à l'avion³⁴. S'agissant de ce dernier moyen de transport, l'avion, il joue un rôle de premier ordre dans l'essor du tourisme ivoirien. De l'avis de R. Frenove (1972, p. 78), environ 50 aérodromes se partagent l'activité aérienne dans le pays en 1970. Comme on le constate, ces infrastructures constituent un vecteur essentiel d'ouverture de l'intérieur du pays à l'activité touristique, trop longtemps resté replié sur lui-même jusque-là.

Au chapitre de l'équipement hôtelier, les initiatives du gouvernement sont synchroniques des premières lueurs de l'indépendance. En 1960, Abidjan, la capitale du pays, n'offrait que 121 chambres et l'initiative privée ne manifestait que peu d'intérêt pour l'hôtellerie³⁵. L'État s'est trouvé dans l'obligation d'y investir directement. Ce processus aboutit à la création de l'Hôtel Ivoire, établissement hôtelier de dimension internationale, dont les phases 1 et 2 furent inaugurées respectivement en 1963 et 1969³⁶. Le gouvernement ivoirien et le groupe israélien Moshe Mayer, qui détenaient respectivement 51 et 49 % des actions (H. Flatrès-Mury, 1972, p. 442), confièrent la gestion de cette infrastructure hôtelière, considérée au cours de la décennie 1970 comme l'une des plus prestigieuses au monde, à la chaîne américaine Intercontinental, filiale de la Pan American Airways.

Par ailleurs, la capitale Abidjan, destinée à être la tête de pont du continent africain, a été dotée de plusieurs hôtels de luxe et de bon standing dans lesquels le visiteur est en mesure de trouver le confort souhaité. Ces complexes de renom sont le fruit d'un partenariat entre la Banque Mondiale et le Crédit Côte d'Ivoire. En effet, à partir de 1978, la Banque Mondiale a aidé la Côte d'Ivoire à définir « un second projet de développement touristique » destiné à apporter un remède à la saturation des hôtels d'Abidjan et à favoriser le développement d'une hôtellerie moyenne d'initiative privée, à Abidjan et à l'intérieur du pays. Le rapport d'évaluation, daté de mai 1979, a permis l'obtention d'une ligne de crédit de la BIRD³⁷, d'un montant de 12 millions de dollars pour la partie dédiée au financement des hôtels, dont la mise en œuvre a été dévolue à la banque Crédit de Côte d'Ivoire à partir de mai 1980³⁸. Prévue pour décembre 1984, la clôture du projet n'a été possible qu'en 1988 avec la construction de 18 hôtels comptabilisant 1 030 chambres³⁹. Aussi est-il bon de préciser qu'un second volet dudit projet portait sur les parcs nationaux. À l'intérieur du pays, l'équipement hôtelier s'est poursuivi par le biais de la SIETHO qui a doté chaque ville hôte de la célébration du jour de l'Indépendance d'un petit

³² Loi 73-368 du 22 mars 1973 portant code des investissements touristiques.

³³ Décret n° 73-761 du 19 juillet 1973 fixant les conditions d'octroi aux investisseurs d'avantages fiscaux et de garanties particulières.

³⁴ Entretien avec Traoré Yaya, directeur régional des sports de la région de San Pedro, 51 ans, le lundi 13 février 2023 à San Pedro.

³⁵ DCGTx, Côte d'Ivoire. *Plan national de développement touristique... Op.cit.*, p.86.

³⁶ BIRD, *Evaluation d'un projet de développement du tourisme Côte d'Ivoire*, Washington, BIRD, 1975, 26 p.

³⁷ Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

³⁸ BIRD, *Second projet de développement du tourisme Côte d'Ivoire*, Washington, BIRD, 1979, 37 p.

³⁹ DCGTx, Côte d'Ivoire. *Plan national de développement touristique... Op.cit.*, p. 102.

hôtel⁴⁰. En 1964 et 1979, environ 10 édifices dits « hôtels des Indépendances » ont été construits⁴¹.

À côté de ceux-ci, d'autres hôtels de petite dimension (entre 25 et 50 chambres) ont été édifiés avec des gammes différentes suivant l'usage voulu. Ainsi, on y trouve de petits hôtels classiques bien souvent climatisés et munis parfois d'une piscine et des motels (Le Relais Total, par exemple). Par ailleurs, il n'est pas rare d'y rencontrer des villages de cases-bungalows de l'intérieur, d'apparence semblable à celle des cases traditionnelles, mais, en fait, munis du confort. À ce titre, le village touristique de Gouessesso près de Man, qui comprend 50 bungalows assez remarquablement aménagés, en est l'illustration parfaite (Photo 3).

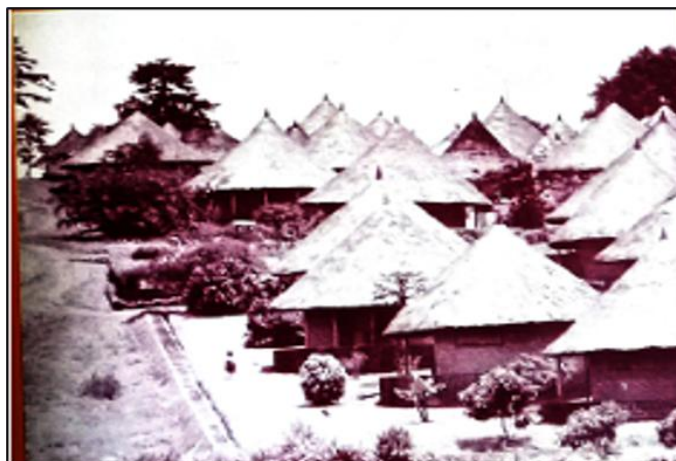


Photo 3 : Une vue du campement-village ou village de vacances de Gouessesso près de Ma
Source : Ministère d'État chargé du Tourisme, *Envoûtante Côte d'Ivoire*, Abidjan, Ministère d'État chargé du Tourisme, 1971, p. 39

Par ailleurs, dans la Côte d'Ivoire du « miracle économique », les touristes et visiteurs peuvent également accéder à des structures d'hébergement de proximité, notamment les campements administratifs et les campements-hôtels, implantés dans les chefs-lieux de régions ou de départements. Conjointement à la construction d'imposants complexes hôteliers à Abidjan et au saupoudrage d'hôtels à l'intérieur du pays, le gouvernement ivoirien a également conçu et exécuté deux projets d'aménagement touristique d'envergure. Ils se situent sur le secteur oriental ivoirien et constituent le cadre d'appréciation de la « démesure touristique » des pouvoirs publics. Le premier concerne la zone d'Assinie, située à 85 km d'Abidjan. Elle a vu l'implantation d'un village de vacances géré par le Club Méditerranée en 1971 et d'un second village de vacances « Les Palétuviers » animé par la SIETHO (J. Dienot, 1981, p. 99). Le second projet d'aménagement touristique, et non des moindres, est le projet « Riviera africaine ». À la différence des deux villages d'Assinie, ce projet constitue un investissement d'envergure, reposant sur une vision prospective du développement touristique et urbain à long terme. Il prévoit l'aménagement d'une véritable ville satellite aux portes d'Abidjan, s'étendant sur la rive nord de la lagune sur un linéaire de plus de 10 km, de Cocody jusqu'aux environs de Bingerville (F. Hinschberger, 1976, p. 41). Selon le même auteur, la première pierre de cet ambitieux projet est posée en 1971. Un premier lotissement est ensuite achevé, suivi de l'ouverture en 1976 d'un hôtel de 300 chambres, dénommé « Le Golf » (F. Hinschberger, 1976, p. 42).

Ainsi, la phase du « miracle économique » ivoirien apparaît comme une période marquée par une intervention étatique soutenue dans le développement du secteur touristique. Cette

⁴⁰ Entretien avec Méité Ben Soualiouo, enseignant-chercheur à l'université Félix Houphouët-Boigny, historien, le 24 février 2023 à Abidjan.

⁴¹ Entretien avec Coulibaly Sontia Désiré-Victor, enseignant-chercheur en Histoire, le 21 juillet 2022 à Abidjan.

implication s'est traduite par la mise en place d'un cadre institutionnel, la réalisation d'infrastructures routières, le développement d'équipements hôteliers et la conception de projets d'aménagement touristique d'envergure. Toutefois, cette politique volontariste, parfois caractérisée par une mobilisation importante des ressources publiques, a également révélé certaines limites. L'expansion touristique qui en a découlé s'est ainsi accompagnée de contraintes structurelles.

2.4. Tourisme d'État à l'ivoirienne : un rayonnement terni par plusieurs contraintes

Bien que le potentiel touristique du pays soit avéré et que les investissements publics dans le secteur touristique pendant la période 1970-1983 aient été d'ampleur, le rayonnement de cette activité a été terni par des contraintes d'ordre naturel, technique, financier et conjoncturel. Au plan naturel, il convient de noter que les longues étendues de plages sablonneuses du pays sont, certes, attrayantes, mais, dangereuses pour le nageur moyen à cause de la violence du courant de fond. La lagune Ebrié qui entoure Abidjan, qui aurait pu être exploitée à des fins touristiques, ne l'a pas été en raison de l'insuffisance de sa profondeur dans certains endroits, son étroitesse dans d'autres, et son eau trouble et parfois polluée (F. Hinschberger, 1976, p. 55). Les possibilités de safari photo ou de chasse sont très limitées. Le folklore et les coutumes traditionnelles populaires à l'intérieur du pays présentent quelques intérêts, mais, en eux-mêmes, ne constituent pas une base suffisamment solide au développement du tourisme à long terme (Y. Barbaza 1992, p. 177). Enfin, le climat du pays, à la fois chaud et humide, ne permet la pratique touristique que par intermittence.

Au plan technique et financier, la distance qui sépare la Côte d'Ivoire des principaux pays fournisseurs de touristes et les coûts de transports élevés qui en découlent, ainsi que les prix relativement élevés de leurs services touristiques, sont autant d'handicaps. À preuve, un rapport de la BIRD datant de 1971 fait la description suivante :

Par exemple, le prix journalier minimum d'une chambre avec pension complète pour un voyageur faisant partie d'un groupe touristique à Abidjan, est de 16,00 dollars EU (non compris le transport aérien), comparé à 12,20 dollars à Dubrovnik sur la côte adriatique en Yougoslavie ; le tarif à forfait d'un voyage de 16 jours à Abidjan à partir de Francfort est de 650 dollars, comparativement à 548,00 dollars pour un circuit similaire en Afrique orientale⁴².

L'analyse met en évidence le fait que le coût relativement élevé du transport et des services touristiques en Côte d'Ivoire constitue, à la fin des années 1970, une contrainte majeure ayant contribué à limiter l'afflux touristique vers le pays. Cette situation a représenté un frein important au développement d'un tourisme national.

Sur le plan conjoncturel, les projets d'aménagement touristique d'Assinie et de la Riviera, qualifiés d'ambitieux en raison de leur ampleur architecturale et des investissements financiers qu'ils exigeaient, ont connu des retards dans leur réalisation ou ont été temporairement suspendus. Deux facteurs principaux permettent d'expliquer cette situation. Le premier tient aux perturbations engendrées par la guerre israélo-arabe de 1973 (guerre du Kippour)⁴³. À la suite de ce conflit, plusieurs États d'Afrique noire, dont la Côte d'Ivoire, ont rompu leurs relations diplomatiques avec Israël en signe de solidarité avec les pays arabes. Le projet de la Riviera, largement financé par des capitaux israéliens, a particulièrement subi les effets de cette rupture diplomatique et de ses conséquences financières (F. Hinschberger, 1976, p. 56). Cette

⁴² BIRD, Croissance et perspectives de la Côte d'Ivoire. Le tourisme, Washington, BIRD, 1971, p. 2.

⁴³ Entretien avec Delafosse Jean-Claude, ex ministre du Tourisme, 81 ans, le vendredi 17 août 2023 à Abidjan.

fragilité du projet est également rappelée par M. Blé Croa, ex directeur du motel ARSO de San Pedro :

Le projet de la Riviera portait une grande ambition, mais les difficultés financières et les changements du contexte international ont progressivement ralenti sa mise en œuvre. Ce qui devait devenir une vitrine touristique majeure a finalement été confronté aux contraintes de son époque.

Ce témoignage met en évidence l'écart entre l'ambition initiale des grands projets touristiques ivoiriens et les contraintes économiques et géopolitiques qui ont progressivement limité leur concrétisation. Il révèle ainsi que le développement touristique ne dépendait pas uniquement du volontarisme étatique, mais demeurait fortement tributaire des conjonctures internationales et des capacités financières mobilisables.

Le second facteur est lié aux chocs pétroliers de 1973 et de 1979, qui ont entraîné une hausse significative des prix du pétrole et affecté les perspectives de développement du tourisme de masse fondé sur les voyages aériens à bas coûts (J. Dienot, 1981, p. 156). Dès lors, le Club Méditerranée d'Assinie a été fortement impacté, d'autant plus que son exploitation n'a jamais atteint son plein potentiel. La persistance et même l'amplification de ces contraintes à la fin des années 1970 constituent les signes précurseurs de la fin des années fastes d'investissement de l'État dans le domaine touristique. Et pour cause, les restrictions budgétaires suscitées par la crise économique des années 1980⁴⁴. En effet, sur le plan économique, les années 1979-1980 marquent le début d'un renversement de tendance. Après deux décennies de croissance économique forte, la Côte d'Ivoire entre dans une phase de marasme durable (J.-L. Chaléard, 1996, p. 105). Les cours des matières premières, principalement du cacao et du café, après avoir atteint des niveaux exceptionnellement hauts en 1977, s'effondrent sur les marchés internationaux, privant l'État de ses principales sources de revenus.

Le pays, qui a financé largement ses programmes de développement avec des capitaux extérieurs dans les années 1970, se trouve considérablement endetté, au moment où les prêts arrivent à échéance et où les rentrées de devises baissent. Pour surmonter cette crise économique, le gouvernement ivoirien se résout à faire appel aux institutions de Bretton Woods que sont : le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM). Leur intervention dans la résolution de la crise économique que traverse le pays se fait au prisme des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Les réformes qui en découlent, dont les nouvelles restrictions budgétaires, imposent l'arrêt du financement par l'État des programmes de développement qui nécessitent de lourds investissements publics. L'application de cette injonction des PAS au secteur du tourisme à partir de 1983, fait basculer l'activité touristique dans une ère de stagnation et de régression sur fond de crise économique.

III - Discussion

L'émergence d'une administration touristique en Côte d'Ivoire s'interprète à l'aune des analyses de T. Veblen (1970, p. 100) et de B. Boley *et al.* (2025, p. 896) relatives aux logiques sociales de la consommation touristique. Selon T. Veblen (1970, p. 100), la « classe de loisir », caractérisée par une disponibilité temporelle et une quête permanente de nouveauté, fait du voyage et des pratiques récréatives des instruments de distinction sociale. Dans le prolongement de cette perspective, B. Boley *et al.* (2025, p. 3) montrent que la consommation touristique constitue également un mécanisme de signalement du statut social. Appliquée au contexte ivoirien des années 1970-1983, cette grille d'analyse éclaire la rationalité des politiques publiques de développement touristique. Les investissements de l'État dans les infrastructures hôtelières, les stations balnéaires et les réseaux de transport répondaient à une stratégie de

⁴⁴ Entretien avec Coulibaly Sontia Désiré-Victor, enseignant-chercheur en Histoire, le 21 juillet 2022 à Abidjan.

modernisation du territoire national. Ils visaient également à renforcer son attractivité touristique et à valoriser son image. Par ailleurs, ces aménagements cherchaient à satisfaire les attentes d'une clientèle en quête d'expériences touristiques distinctives. Ils répondaient aussi à une demande de pratiques socialement valorisées et conformes aux standards internationaux de l'époque.

Cette dynamique trouve également un fondement théorique dans les travaux de A. Maslow (1943, p. 372-383) consacrés à la hiérarchie des besoins. Selon cette perspective, les pratiques touristiques ne peuvent émerger durablement qu'après la satisfaction des besoins physiologiques, de sécurité, d'appartenance et d'estime. Le tourisme s'inscrit ainsi parmi les besoins supérieurs. Il traduit une quête d'accomplissement personnel, d'ouverture culturelle et de dépaysement. Cette interprétation confère une assise sociologique aux politiques publiques mises en œuvre pour organiser, structurer et promouvoir le secteur touristique. Cette lecture est corroborée par C. Cooper et M. Hall (2022, p. 10), qui établissent une distinction entre la recherche d'authenticité, relevant des besoins supérieurs, et la quête de confort, davantage associée à la satisfaction des besoins fondamentaux. À la lumière de ces approches, les résultats montrent que l'intervention de l'État ivoirien dans le développement touristique dépassait les seuls objectifs économiques. Elle traduisait également une volonté de construire un espace symbolique valorisant les pratiques de mobilité, l'expérience touristique et les formes de distinction sociale qui leur sont associées.

Toutefois, la concrétisation de cette ambition s'est heurtée à des contraintes structurelles qui rejoignent les analyses de P. Genestier (2019, p. 22) et de C. Cooper et M. Hall (2022, p. 41). Pour P. Genestier (2019, p. 27), toute politique d'aménagement ne peut produire des résultats durables que si elle s'inscrit dans un « univers de plausibilité », c'est-à-dire dans un ensemble de ressources, de capacités institutionnelles et de conditions effectivement mobilisables par les acteurs publics. De leur côté, C. Cooper et M. Hall (2022, p. 41) soulignent que la planification touristique repose sur les principes de durabilité, de gouvernance relationnelle et d'adaptation aux réalités territoriales. Le cas ivoirien illustre les limites du volontarisme étatique face aux contraintes naturelles, techniques et financières. Celles-ci ont restreint la faisabilité des projets de développement touristique. Elles mettent ainsi en lumière le décalage entre les ambitions de modernisation de l'État, ses capacités effectives d'action et les réalités macro-structurelles qui conditionnaient leur mise en œuvre.

Conclusion

Le tourisme a longtemps été considéré en Côte d'Ivoire comme une activité secondaire, sans réelle importance. À la fin des années 1960, ce regard change. Le renouveau touristique en Europe et l'essor des moyens de transport ouvrent l'Afrique à de nouveaux visiteurs. La Côte d'Ivoire cherche alors à profiter de cette conjoncture et à attirer des devises capables de soutenir son projet de croissance. Dès 1970, la création d'un ministère d'État chargé du Tourisme marque cette volonté politique. Le secteur est désormais intégré parmi les priorités nationales de développement.

Une administration spécialisée est mise en place. Elle recense rapidement les potentialités touristiques du pays et tente de les valoriser. Consciente du manque d'infrastructures, l'État choisit d'intervenir directement. Il construit des hôtels, ouvre des restaurants et organise même des services de voyages. Les grands projets d'Assinie et de la Riviera symbolisent cette ambition. Ils impressionnent par leurs maquettes et par les capitaux nécessaires, mais traduisent aussi une forme d'excès dans la planification.

Cette dynamique, pourtant, se heurte à des obstacles nombreux. Les contraintes naturelles et techniques freinent la réalisation des projets. Les difficultés financières et la conjoncture

économique internationale limitent également les résultats. Malgré un potentiel réel et des investissements importants, le tourisme ivoirien ne parvient pas à devenir un moteur durable de croissance. Dès 1983, la crise économique entraîne un net ralentissement. Le secteur entre alors dans une période de stagnation, puis de régression.

L'histoire du tourisme en Côte d'Ivoire montre ainsi le décalage entre l'ambition politique et les réalités structurelles. Elle invite à réfléchir sur la possibilité de construire un modèle touristique adapté au contexte national, capable de résister aux crises et de répondre aux besoins du pays.

Références bibliographiques

AKOBE AKOSSI Pierre, 2023, *Le tourisme en Côte d'Ivoire : Un projet inachevé*, Paris, L'Harmattan, coll. « Études africaines », 174 p.

APHING-KOUASSI N'dri Germain, 2001, *Le tourisme littoral dans le Sud-Ouest ivoirien*, Thèse de Doctorat du 3^e cycle de Géographie, Université de Cocody, 362 p.

ARNAUD Jean-Claude, 1978, *Transport : Atlas de Côte d'Ivoire*, Paris, Edition Jeune Afrique, 72 p.

BARBAZA Yvette, 1992, Le tourisme en Côte d'Ivoire : choix politique et impact limité. In : MICHAUD, Jean-Luc, *Tourismes : chance pour l'économie, risques pour les sociétés*. Paris, PUE pp. 150-197.

BOLEY Bynum, RUSSELL Zachary, KOCK Florian et KUHN Friedericke (2025), Prestige, Social Return and Intent to Travel: Making Sense of How Consumers Use the Prestige Conveyed by Travel to Signal Status, In *Journal of Travel & Tourism Marketing*, n°42, vol.6, pp.1-15.

BOYER Marc, 2000, *Histoire de l'invention du tourisme XVIe-XIXe siècles. Origine et développement du tourisme dans le Sud-Est de la France*, Paris, éditions de l'aube, 331 p.

BUGNICOURT Jacques, 1975, *Le tourisme en Afrique : moteur ou entrave pour le développement ?* Dakar, ENDA, 85 p.

CHALEARD Jean-Louis, 1996, *Temps des villes, temps des vivres : l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 661 p.

CHOPLIN Armelle et ROULLIER Lucie, 2006, Tourisme et politique en Mauritanie ou comment (re)visiter le Sahara : l'exemple de l'Adrar mauritanien, In *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 233, pp. 29-50.

COMBESSIE Jean-Claude, 2007, Chapitre IV (Sondages et Echantillons) In : La méthode en sociologie, Ed. La Découverte, Paris, pp. 45-54.

COOPER Chris, HALL Michael, 2022, *Contemporary Tourism: An international approach*, Goodfellow Publishers Limited, 392p.

DIAN Boni, 1978, *Aspects géographiques du binôme café-cacao dans l'économie ivoirienne*, NEA, Abidjan, 111 p.

DIEKE Peter, 2020, Tourism in Africa: Issues and Prospects, In T. Baum & A. Ndiini (dir.), *Sustainable Human Resource Management in Tourism*, Springer, pp. 9-27.

DIECKET Moïse Antoine, 1987, *Problèmes d'aménagement touristique du littoral de Port-Bouët à Grand-Lahou*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Cocody, Abidjan, 161 p.

DIENOT Josy, 1981, *L'impact du complexe touristique d'Assinie (Côte d'Ivoire) sur le milieu local, régional et national*, Thèse de doctorat, Université de Paris VIII, 2t, 862 p.

DIOMANDE Valentin, 1974, *Situation et perspectives du tourisme ivoirien*, Abidjan, Bulletin du Centre Universitaire de Recherche et de Développement, n°1-2, Abidjan, pp. 99-104.

DJADOU Ané Armel, 2026, Promotion des attraits touristiques et dynamisation du tourisme national et local au prisme des actions communicationnelles de Côte d'Ivoire Tourisme, In *Revue Internationale du Chercheur*, 7(2), pp. 78-102.

FLATRES-MURY Huguette, 1972, Le tourisme en Côte d'Ivoire, in *Cahiers d'Outre-Mer*, XXV, 100, Paris, pp. 437-448.

FRENOVE Raymond, 1972, *Tourisme et développement économique en Côte d'Ivoire*, Université de Paris II, Faculté des Sciences Economiques, 471 p.

GENESTIER Philippe, 2019, Théoriser l'action publique urbaine et territoriale : éléments pour une épistémologie de l'aménagement, In *Métropoles* [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/6834>, Mis en ligne le 22 juillet 2019, Consulté le 11 septembre 2024.

GNAMBA-YAO Jean-Baptiste, 1996, Tourisme et développement en Côte d'Ivoire, In *Cahiers de Géographie Tropicale*, n°18, pp. 51-70.

HAUHOUOT Asseypo Antoine, 1978, *Tourisme, Développement, Aménagement en Côte d'Ivoire*, Paris VIII-Vincennes. Thèse de doctorat d'État, 617 p.

HINSCHBERGER Franz, 1976, Aspects et problèmes d'aménagement du littoral en Côte d'Ivoire, In *Cahiers du Centre nantais de recherche pour l'aménagement régional*, n°13, 1977. Actes du colloque sur L'aménagement du littoral, Nantes, décembre 1976, pp. 51-63.

HOIMAN Alice, 1972, Le cadre institutionnel de la politique touristique en Côte d'Ivoire, in *Revue ivoirienne de droit*, n° 3, Vol. 4, pp. 4-17.

MASLOW Abraham, 1943, A Theory of Human Motivation, In *Psychological Review*, n° 50, pp. 370-396, URL: <https://psychclassics.yorku.ca/Maslow/motivation.htm>. Consulté le 11 septembre 2024.

NOVELLI Marina, ADU-AMPONG Emmanuel Akwasi & Ribeiro Manuel Alector (dir.), 2020, *The Routledge Handbook of Tourism in Africa*, Routledge, London, 540 p.

N'GORAN Kouamé Fulgence, APHING-KOUASSI N'dri Germain et ASSI KAUDHJIS Joseph Pierre, 2018, Les perspectives de développement du tourisme dans le département de Korhogo, In *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, Numéro 4, Juin 2018, pp. 117-137.

PRINCIPAUD Pierre, 2004, Le Tourisme international au Bénin : une activité en pleine expansion, in *Les Cahiers d'Outre-Mer*, t. LVII, n° 226-227, pp. 191-216.

ROURE Georges, 1959, Tourisme de la nature vivante en côte d'ivoire, In *Revue forestière française*, n° 4, pp. 289-309.

SAGNON Ibrahima, 2024, *Atlas touristique de la région de San Pedro*, Kurukanfuga, 137 p.

SETTIE Louis Edouard, 1997, *L'Etat et le processus de développement en Côte d'Ivoire 1960-1980*, IPNETP, Abidjan, 278 p.

TAPE Sophie Pulchérie, 2023, Déterminants du déficit de l'activité touristique dans la ville d'Ayamé (Sud-Est de la Côte d'Ivoire), In : *Revue de Géographie de l'Université de Ouagadougou*, 12(1), pp. 1-22.

VEBLEN Thorstein, 1970, *Théorie de la classe de loisir*. Traduit de l'anglais par Louis Évrard, précédé de *Avez-vous lu Veblen ?* de Raymond Aron. Paris : Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », XLII +, 283p.

VERGNIOL Gérard, 1976, La valeur ajoutée par le tourisme dans l'hôtellerie ivoirienne, in *Espaces*, n° 22, pp. 26-30.

YEO Mamadou, 2024, Mobiles et logiques d'une décentralisation touristique à partir de l'opération San-Pedro en Côte d'Ivoire (1972-1980), In : *Revue NZASSA*, n°15, Décembre 2024, pp. 268-280. <https://www.nzassa-revue.net/admin/img/paper/23.%20YEO%20Mamadou.pdf>.